

96 - LIEFTINK - 17102019 - 17H10

Sujet: [INTERNET] objet : enquête publique projet éolien « BERSAC-SUR-RIVALIER »

De : jl87290@orange.fr

Date : Thu, 17 Oct 2019 17:10:57 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Messieurs les commissaires,

Certaines parties de la France ainsi que dans notre région Nouvelle-Aquitaine, et notamment les territoires structurellement les plus faibles, classés comme "pauvres" et "retardés", tels que les Deux-Sèvres, l'arrière-pays des deux Charentes, de la Vienne et surtout le nord de la Haute-Vienne sont inondés de projets éoliens. Un coup d'œil sur la carte de DREAL N-A (http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/carte_regionalena_eolien_01092019.pdf) suffit à le confirmer. Pourquoi, Messieurs les commissaires? Le vent (pour la plupart parmi elles y est inexistant) ne peut pas être la réponse que vous nous devez. Et vous devez répondre aux citoyens concernés, car en tant que commissaires-enquêteurs neutres, vous devez informer vous-même et le public, vous devez poser les questions et chercher les réponses que les promoteurs n'aiment pas et vous devez donner un avis subjectif mais fondé au préfet. Il ne suffit pas de prétendre que vous souhaitez vous concentrer uniquement sur votre enquête publique individuelle, car votre enquête sur ce projet éolien à BERSAC doit être considérée dans le cadre de son contexte. Par conséquent, il faut regarder ce que se passe autour dans l'environnement dans lequel nous vivons, les citoyens concernés qui sont encerclés des dizaines des projets. Il ne suffit pas d'examiner une seule goutte en ignorant la pluie torrentielle qu'elle créera avec d'autres !

Donc regardez et demandez bien, pourquoi seulement le nord de la Région N.A. est-il ciblé, pourquoi existe-t-il, le cas échéant, une telle coupure le long de la A89, tel qu'une ligne de démarcation? Mais la question de l'intérêt général et donc de l'intérêt de la France est encore plus sérieuse, car les éoliennes industrielles en France sont dépourvues de sens à l'état actuel de la technologie car:

1. La France est depuis des années dans une situation de surproduction d'électricité, souvent vendue à bon prix à nos voisins (et parfois même à des prix négatifs).
2. Donc la France n'a pas besoin d'éoliennes en tant que sources d'énergie supplémentaires ou pour réduire les émissions de CO2, car il reste 58 réacteurs nucléaires - eux aussi « en Marche », à entretenir et à surveiller - sur le réseau qui ne produisent pas de CO2. En outre, le gouvernement envisage depuis peu de construire 6 autres EPR. Un EPR, comme il est prévu à Flammanville, remplace 550 éoliennes de la classe 3 MW. Étant donné que le "facteur de charge" d'une éolienne n'est que d'environ 21%, il est théoriquement nécessaire de construire environ 2750 éoliennes pour obtenir une production d'énergie fiable et équivalente d'un seul EPR. Six EPR correspondent donc théoriquement à 16500 éoliennes de la classe 3MW.
3. Les éoliennes ne constituent pas une source d'électricité fiable, car elles produisent de manière intermittente et, par conséquent, alimentent également le réseau de

manière irrégulière. Étant donné que l'électricité ne peut pas être stockée en quantité nécessaire au vu de l'état actuel des technologies, elle doit être injectée dans le réseau (ou l'éolienne doit être arrêtée, ce qui serait contre-productif, car on veut donc produire de l'énergie "propre").

4. L'irrégularité de leur production et le nombre croissant d'éoliennes connectées au réseau augmentera de plus en plus le volume d'électricité injecté dans le réseau et entraînera un risque toujours plus grand de rupture du réseau (le fameux « blackout »). La dernière fois que nous avons été confrontés à ce risque a été lundi 7 octobre 2019 en soirée et le gestionnaire du réseau a dû débrancher en urgence 21 sites de production industriels. Jusqu'ici, le risque n'avait été craint qu'en hiver et les raisons sont connues : « Avec la montée en puissance des interconnexions électriques en Europe et des énergies renouvelables intermittentes comme les éoliennes, ce genre d'évènement risque de se produire plus fréquemment », explique aux Echos Nicolas Warren le Président de l'Uniden, l'association qui regroupe les groupes industriels électro-intensifs.
5. RTE est par ailleurs contraint d'investir massivement pendant les prochaines années pour renforcer son réseau (33 milliards d'Euros d'ici 2035), notamment pour connecter les sources de production renouvelables et les rendre utilisables plus efficacement. Et qui paiera pour ça ?
6. Pire : la construction inefficace d'éoliennes en France signifie que l'électricité, notamment à cause de la CSPE, devient de plus en plus chère. La CSPE a augmenté de plus de 650% depuis 2003. Dans un pays qui se chauffe à environ 50% avec l'électricité, cela entraîne une précarité énergétique croissante. En France, selon les statistiques, entre 8 et 12 millions de personnes y sont touchées. En outre, les prix de l'électricité, qui sont de plus en plus chers, détruisent la compétitivité de l'industrie française. Jusqu'à présent les faibles prix de l'électricité (« grâce » au nucléaire) constitue un avantage concurrentiel par rapport à des pays comme l'Allemagne. Nous détruisons donc volontiers cet avantage et nous mettons en danger de milliers d'emplois dans notre pays.
7. En outre, nous ne produisons pas moins mais davantage de CO₂ pendant la production d'électricité, car l'intermittence des éoliennes nécessite des « usines de secours » hautement réactives, qui fonctionnent au gaz et produisent donc du CO₂. Ces centrales auxiliaires à gaz ne peuvent être remplacées que par l'hydroélectricité s'il y a suffisamment d'eau. Ce n'est évidemment pas le cas pour l'avenir.

Conclusion: les éoliennes industrielles sont contre-productives en France dans tous les domaines. Par conséquent, Messieurs les Commissaires, je me permets de vous demander de considérer également le projet éolien de Bersac comme inutile et de donner un avis défavorable.

Je vous remercie.

Veuillez agréer, Messieurs les commissaires, mes salutations distinguées.

Jonas Liefertink
2bis place de l'église
87290 Rancon

